

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

SCP/CdO/B105591

Mademoiselle Odile MAURIN
Résidence d'Oc
6 chemin du Mirail
31100 TOULOUSE

reçu 26/7/08

Paris, le 24 JUIL. 2008

Chère Mademoiselle,

Le Président de la République a bien reçu votre courrier et m'a confié le soin de vous assurer de toute l'attention qui a été portée à votre démarche.

Vous le savez, Monsieur Nicolas SARKOZY attache une importance particulière à la situation des personnes handicapées et considère que notre société a le devoir de leur garantir les mêmes conditions d'existence qu'aux personnes valides.

Il a notamment affirmé qu'il ne transigerait pas avec la solidarité qui est due à tous nos compatriotes handicapés et rappelé, le 10 juin dernier à Paris lors de la conférence nationale du handicap, que tous les engagements pris seront tenus.

La question des ressources des personnes handicapées est essentielle pour leur assurer des conditions de vie dignes. Or, cette question n'a jamais fait l'objet d'aucun véritable examen, alors même que les attentes sont à la fois très importantes et très diverses.

Ces attentes, telles qu'elles nous ont été présentées ces derniers mois par différentes associations représentatives des personnes handicapées et par les personnes handicapées elles-mêmes portent en premier lieu sur le fait que les ressources ne doivent pas être considérées sous l'angle de l'assistance. En second lieu, est demandée une approche globale de la question des ressources.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH), ne constitue donc qu'un aspect, certes important, de cette question qui doit être élargie à la question des pensions d'invalidité, des revenus d'activité et à celle des droits connexes (par exemple les différents droits qui découlent du statut de bénéficiaire de l'AAH).

.../...

Par conséquent, conformément au souhait du Chef de l'Etat, le Gouvernement a décidé d'agir en deux temps.

Tout d'abord, en revalorisant l'AAH de 5 % sur l'ensemble de l'année 2008. Après une première augmentation de 1,1 %, effective au 1^{er} janvier, une seconde augmentation de 3,9 % interviendra le 1^{er} septembre, ce qui représente un effort très important compte tenu de la situation budgétaire de notre pays. Au total, la revalorisation sera donc supérieure à l'obligation légale de revalorisation en fonction de l'inflation. Elle sera poursuivie pour atteindre 25 % sur cinq ans.

Cette période sera mise à profit pour lancer un chantier de réflexion sur les ressources des personnes handicapées en lien avec les conditions de leur insertion sociale et professionnelle. L'objectif de cette réflexion est de définir la meilleure manière d'assurer un revenu décent aux personnes handicapées dans l'incapacité totale de travailler tout en favorisant l'intéressement à l'activité professionnelle et l'articulation entre revenus de remplacement, revenus d'activité et droits connexes.

Enfin, une politique très active d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap va être menée.

Je vous prie d'agréer, Chère Mademoiselle, l'expression de ma considération distinguée.



Cedric GOUBET